

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°15-2018-047

CANTAL

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2018

Sommaire

DDFIP - Direction départementale des Finances Publiques du Cantal	
15-2018-07-06-003 - Décision de délégations spéciales de signature au pôle expertise	
juridique, fiscale et financière (DS2/2018-sept) (2 pages)	Page 3

15-2018-07-06-004 - décision de délégations spéciales de signature pour le pôle animation du réseau (DS3-sept 2018) (4 pages)

Page 5



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CANTAL

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle expertise juridique, fiscale et financière (DS2/2018-sept)

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du CANTAL.

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des finances publiques du Cantal;

Vu le décret du 24 août 2015 portant nomination de M.Christian MORICEAU, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Cantal ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 26 août 2015, fixant au 1er novembre 2015 la date d'installation de M. Christian MORICEAU dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du CANTAL;

Décide:

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la division contrôle fiscal et affaires juridiques.

Patrick SARNEL, Inspecteur Divisionnaire, responsable de division

Affaires juridiques, contentieux des particuliers et des professionnels

Marie-Hélène MERLE, inspectrice

Affaires juridiques, correspondant entreprises nouvelles et associations

Christian PELLET, Contrôleur Principal

Contrôle fiscal

Philippe PLANTIER, Inspecteur

2. Pour la division expertise financière, économique et fonctions domaniales.

Fiscalité Directe Locale et analyses financières :

Sylvie MONIER, inspectrice Pascale MONTHEIL, Inspectrice

Action économique

Isabelle BOYER, inspectrice divisionnaire

Article 2 : La présente décision qui prend effet le 1^{er} septembre 2018 sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Aurillac, le 6 juillet 2018

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Cantal,

Signé

Christian MORICEAU



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CANTAL

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle animation du réseau (DS3/2018 sept)

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Cantal ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des finances publiques du Cantal;

Vu le décret du 24 août 2015 portant nomination de M. Christian MORICEAU, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Cantal ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 26 août 2015, fixant au 1er novembre 2015 la date d'installation de M. Christian MORICEAU dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Cantal ;

Décide :

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la Division Etat, animation gestion publique:

Adeline LAFAGE, Inspectrice Principale, responsable de division

2. Pour la division animation gestion fiscale

Monique LAFRAGETTE, Inspectrice divisionnaire, responsable de division

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de pôle et du responsable de division, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, à l'exception des pièces juridiques ou contentieuses, est donnée à :

1. Pour la Division Etat , animation gestion publique :

Service fonction comptable de l'Etat - Produits divers- Dépôts de Fonds au Trésor

Christophe GARCIA, Inspecteur

Animation, conseil et qualité des comptes, SPL:

Jean Pierre MOISSINAC, Inspecteur

Dématérialisation - HELIOS- Monétique- SAR

Eric BASTIEN, Inspecteur

Chargée de relations clients - Caisse dépôts et consignations-

Maryse BENECH, Inspectrice

2. Pour la Division animation et gestion fiscale :

Assiette et recouvrement des particuliers et des professionnels- Amendes – suivi des missions foncières-SPFE – pilotage du recouvrement forcé.

Gilles COLAS, inspecteur Isabelle BEAUFILS, Inspectrice

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement des inspecteurs et inspectrices ci dessus, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, à l'exception des pièces juridiques ou contentieuses, est donnée à :

1. Pour la Division Etat et animation gestion publique :

Service fonction comptable de l'Etat – Produits divers – Dépôts de Fonds au Trésor

Yvette LAROUSSINIE, Contrôleuse principale

Philippe BONHOMME, Contrôleur principal

Sylvie BASTID, Contrôleuse principale

Christine CHASSANG, Contrôleuse

Philippe ANDRIEU, Contrôleur

Candélaria BRUEL, Contrôleuse

Isabelle BECKER, Contrôleuse Principale

Service animation, conseil et qualité des comptes - SPL

Laurence CASTAGNER, Contrôleuse principale,

Marie Claire MONPARLER, Agent administratif principal

Dématérialisation - HELIOS- Monétique-SAR

Jean-Luc ABASCAL, Contrôleur

Article 4 : la présente décision qui prend effet le 1^{er} septembre 2018 sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Aurillac, le 6 juillet 2018

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Cantal,

Signé

Christian MORICEAU